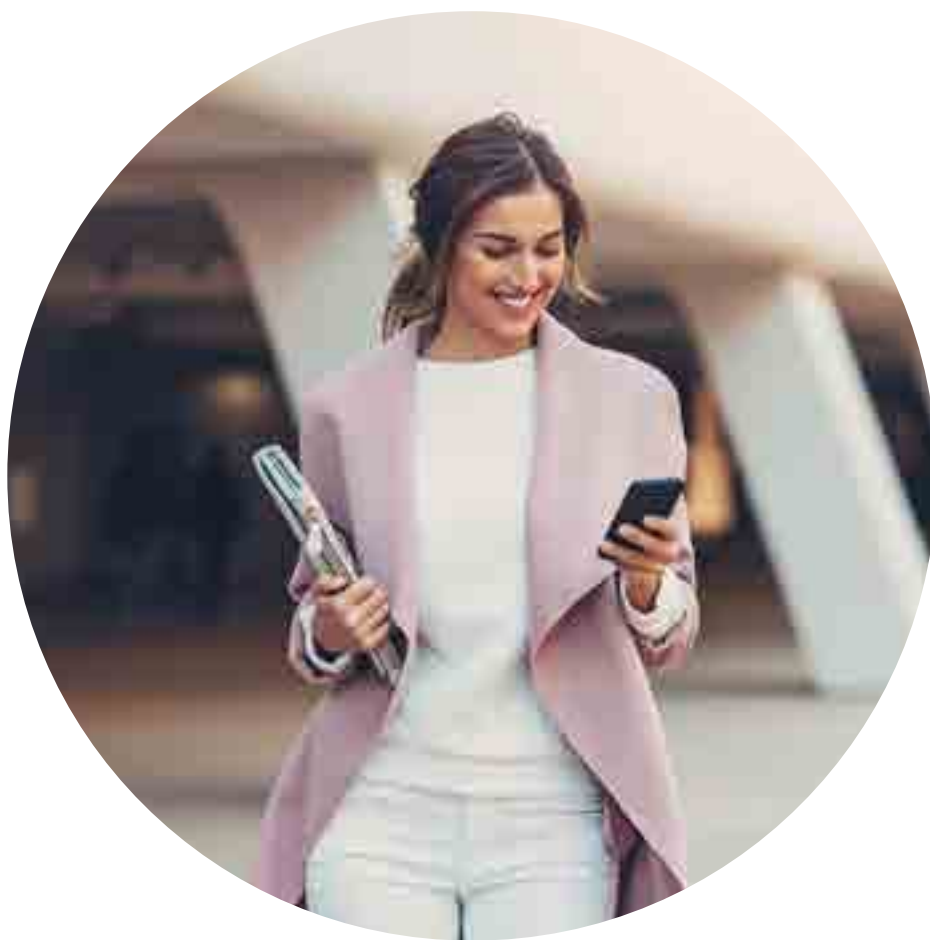


# BUSINESS SOLUTIONS

NOS SERVICES POUR LES ENTREPRISES



**CMCM**

VOTRE MUTUELLE SANTÉ  
DEPUIS 1956

FR





## Préface



En tant que PDG ou DRH de votre entreprise, vous avez des attentes spécifiques envers vos salariés. En retour, eux aussi ont des besoins et souhaits qui doivent être pris en considération.

En tant qu'employeur, vous avez une responsabilité vis-à-vis du bien-être de vos salariés, que ce soit sur leur lieu de travail ou en dehors.

À la CMCM, nous sommes bien conscients de ces engagements, c'est pourquoi nous les avons pris en compte lors du développement de nos services. Nous avons conçu l'offre «CMCM Business Solutions» qui permettra de couvrir vos salariés ainsi que leurs membres de famille.

Le secours à l'étranger, le rapatriement illimité ou les frais médicaux à hauteur de 100.000 € ne sont quelques exemples de prises en charge par la CMCM, garantissant à vos salariés une sérénité complète dans toute situation et valables immédiatement après signature et sans prise en compte de leur état de santé.

«CMCM Business Solutions» renforcera la dynamique du groupe et améliorera l'esprit de solidarité au sein de votre entreprise.

Faire de votre intérêt, le bénéfice de tous.

**Fabio SECCI**  
Directeur Général



# JOUEZ LA CARTE DE LA PRÉVOYANCE.

PRIVILÉGIEZ LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS.

# SOMMAIRE

<b>Un aperçu illustré des prestations</b>	6
<b>Les avantages de CMCM Business solutions en un clin d'oeil</b>	8
<b>Régime commun</b>	
1. Prestations au Luxembourg et en cas de transfert à l'étranger	12
2. Prestations pour soins dentaires	15
3. CMCM-Assistance	16
<b>Prestaplus</b>	18
<b>Denta &amp; Optiplus</b>	22
<b>Contacts</b>	27

# CMCM

VOTRE MUTUELLE SANTÉ  
DEPUIS 1956

## VOTRE PARTENAIRE SANTÉ AU LUXEMBOURG ET À L'ÉTRANGER

RÉGIME COMMUN  
ET DENTA & OPTIPLUS  
SOINS PARODONTAUX  
ET DE MÉDECINE  
DENTAIRE

RÉGIME COMMUN  
& PRESTAPLUS  
OSTÉOPATHIE

MÉDECINE PRÉVENTIVE

RÉGIME COMMUN  
& PRESTAPLUS  
CHIROPRAxie

RÉGIME COMMUN  
& PRESTAPLUS  
CARDIOLOGIE:  
ÉPREUVE  
D'ENDURANCE

+ PRESTAPLUS

+ DENTA & OPTIPLUS

+ RÉGIME COMMUN

SÉJOUR HOSPITALIER:

RÉGIME COMMUN  
ACCOMPAGNEMENT

RÉGIME COMMUN  
CURES ET RÉÉDUCATION

RÉGIME COMMUN  
AMBULANCE TAXI EN  
CAS DE TRANSFERT  
À L'ÉTRANGER

RÉGIME COMMUN  
PROTHÈSES INTERNES  
ET EXTERNES

€ →

RÉGIME COMMUN  
REMBOURSEMENT DES  
HONORAIRES MÉDICAUX  
À L'ÉTRANGER

RÉGIME COMMUN  
MÉDICAMENTS ET  
KINÉSITHÉRAPIE

PRESTAPLUS  
SEMELLES ORTHOPÉDIQUES  
ADOLESCENTS JUSQU'À 16 ANS





**PRESTAPLUS  
CHAMBRE EN  
1ÈRE CLASSE**

**TRÈS APPLUS  
PROTEA**

Un programme d'assurance santé qui vous permet d'obtenir le meilleur des soins médicaux et dentaires en Suisse et en France, au meilleur prix.



**RÉGIME COMMUN  
& PRESTAPLUS  
LABORATOIRE:  
TESTS SANGUINS**



**PRESTAPLUS  
REMBOURSEMENT  
DES HONORAIRES  
MÉDICAUX EN  
CHAMBRE 1ÈRE CLASSE**



**PRESTAPLUS  
AMBULANCE TAXI  
AU LUXEMBOURG**



**PRESTAPLUS  
SUIVI PSYCHOLOGIQUE  
POUR < 18 ANS**

**DENTA & OPTIPLUS  
AIDES VISUELLES ET  
CHIRURGIE RÉFRACTIVE**

**RÉGIME COMMUN  
NOUVEAU**



Assurance générale  
y compris MCO pour les < 18 ans

**RÉGIME COMMUN  
ET DENTA & OPTIPLUS**



Prothèse  
dentaire



Implant



Orthodontie



Débridage



Parodontose



Extractions  
dentaires



**DENTA & OPTIPLUS  
ORTHODONTIE**

chère < 17 ans et aux parents



**DENTA & OPTIPLUS**



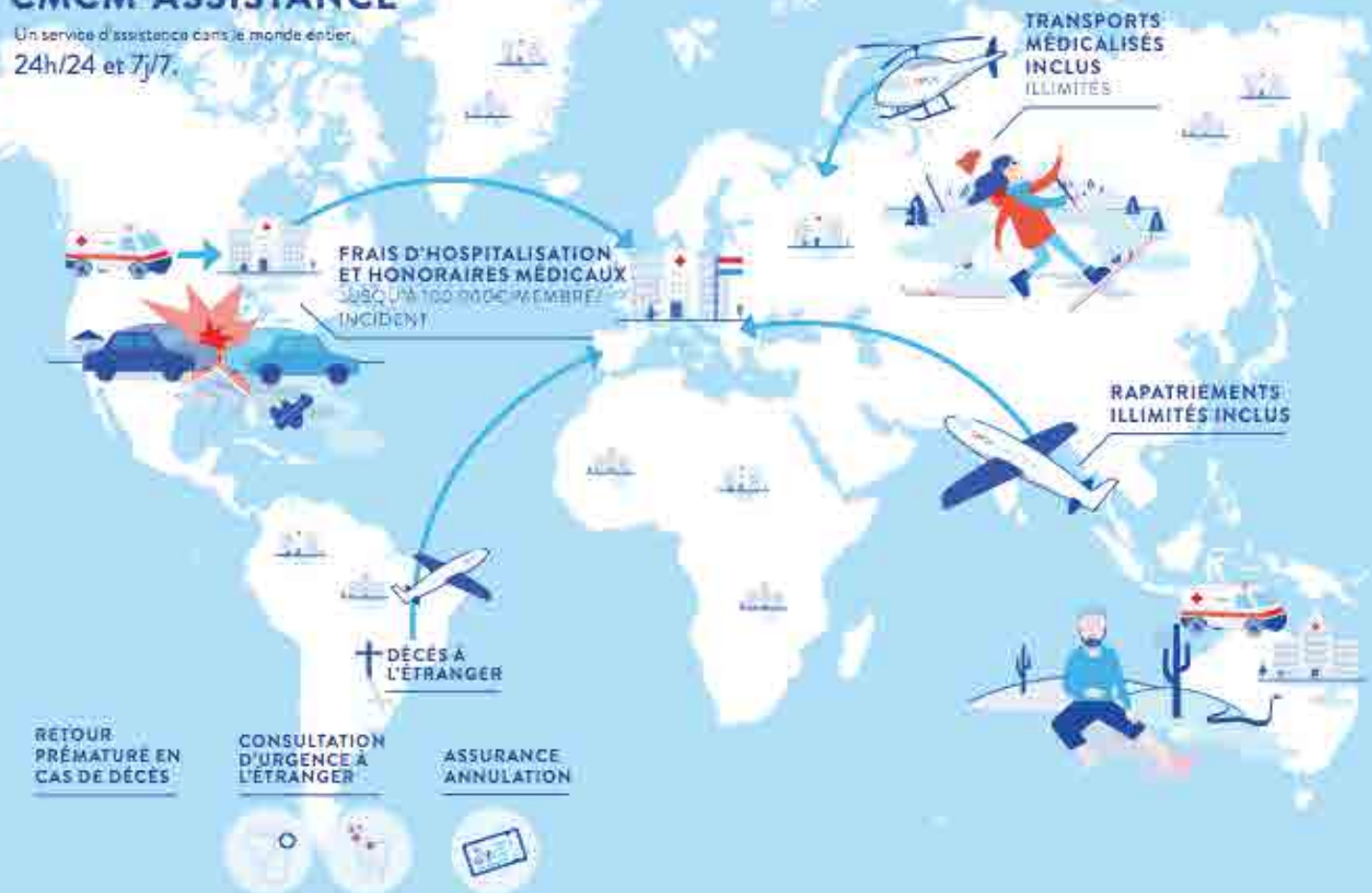
Inlay



Couronne et  
bridge

## CMCM-ASSISTANCE

Un service d'assistance dans le monde entier,  
24h/24 et 7j/7.



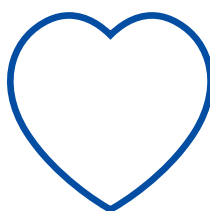
# LES AVANTAGES DE CMCM BUSINESS SOLUTIONS EN UN CLIN D'ŒIL



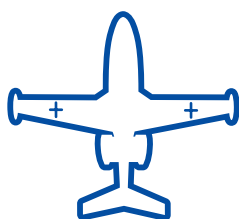
**Jusqu'à -30 % sur les cotisations annuelles, selon le nombre de salariés affiliés.**



**Pas de questionnaire médical.**



**Pas d'exclusion, chacun est le bienvenu.**



**Assistance 24h/24, 7j/7 et rapatriement illimité depuis l'étranger inclus.**

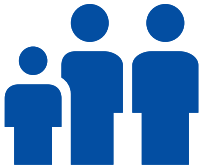




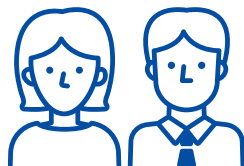
**Possibilité d'avantages  
fiscaux.**



**Pas de période de carence.  
Vos salariés et leur famille sont  
couverts dès le premier jour.**



**Les membres des familles  
de vos salariés sont affiliés  
sans coûts supplémentaires.**



**Tarif spécial jeune < 30 ans:  
Remise supplémentaire  
de 10 %.**



# RÉGIME COMMUN

PACKAGE DE BASE

# 1 Frais hospitaliers, honoraires médicaux et médicaux-dentaires au Luxembourg et en cas de transfert à l'étranger



# 2 Prestations pour soins de médecine dentaire



# 3 CMCM-Assistance



# 1

## Frais hospitaliers, honoraires médicaux et médicaux-dentaires au Luxembourg et en cas de transfert à l'étranger\*



### Frais hospitaliers

En cas d'intervention chirurgicale :

- **Intervention ambulatoire**  
La CMCM rembourse le découvert des frais de l'intervention chirurgicale jusqu'à concurrence de la participation personnelle prévue par la Caisse Nationale de Santé.
- **Intervention avec séjour hospitalier**  
La CMCM prend en charge les frais d'hospitalisation en 1<sup>ère</sup> classe dans le cas d'intervention chirurgicale grave ou de traitement médical grave.
- **Hôpital de jour**  
La CMCM couvre une partie des frais d'hospitalisation pour les personnes admises en hôpital de jour lors d'une intervention chirurgicale ou d'un traitement médical grave.

Le même forfait est applicable en l'absence d'intervention chirurgicale ou de traitement médical grave pour les personnes admises en hôpital de jour.

### Frais d'accompagnement

La CMCM couvre une partie des frais d'accompagnement en cas :

- D'intervention chirurgicale grave ou de traitement médical grave ;
- D'hospitalisation d'un enfant de moins de 18 ans ;
- D'hospitalisation pour l'accompagnement d'un affilié en fin de vie ;
- D'accouchement.

#### A NOTER EN CAS DE TRANSFERT À L'ÉTRANGER :

En cas de transfert à l'étranger, deux voies de remboursements se présentent à nos membres :

1 **Voie du tiers payant**

Selon les dispositions des conventions bilatérales, la CMCM prend en charge les frais d'investigation, médicaux, d'opération, d'hospitalisation et connexes dans les établissements médicaux conventionnés en France, en Allemagne, en Belgique et en Suisse.

2 **Règlement par remboursement**

Pour les établissements hospitaliers non conventionnés par la CMCM, les frais liés à un traitement médico-chirurgical doivent être réglés par le membre lui-même. L'affilié est ensuite remboursé par la CMCM. Les prestations par ce moyen comprennent les frais d'hospitalisation, les honoraires médicaux ainsi que les frais connexes.

\* Veuillez noter que les prestations au Luxembourg peuvent varier avec celles à l'étranger. Pour plus de détails et de conditions, veuillez consulter nos statuts qui seuls font foi. Vous trouverez les statuts sur [www.cmcm.lu](http://www.cmcm.lu) -> rubrique « publications ».

## Honoraires médicaux et médicaux dentaires

En cas d'intervention chirurgicale, la CMCM rembourse le découvert des honoraires médicaux et médico-dentaires jusqu'à concurrence des tarifs appliqués en 2<sup>ème</sup> classe.

La CMCM rembourse le découvert des honoraires médicaux et médico-dentaires en 1<sup>ère</sup> classe en cas d'hospitalisation pour cause d'intervention chirurgicale grave ou de traitement médical grave.

En cas d'intervention chirurgicale au Grand-Duché par un professeur d'université de l'étranger, dûment autorisée par l'assurance maladie et le médecin-conseil de la CMCM, la CMCM rembourse le découvert des honoraires médicaux jusqu'à concurrence d'un montant équivalent au double des tarifs médicaux et médico-dentaires applicables au Grand-Duché pour une hospitalisation en 2<sup>ème</sup> classe.

## Traitements pré- et postopératoires

Les hospitalisations et réhospitalisations éventuelles en relation avec une intervention chirurgicale ou un traitement médical grave sont remboursées selon les tarifs officiels pendant un délai de 90 jours précédant et suivant le traitement médico-chirurgical sur présentation d'un certificat du médecin traitant attestant que l'hospitalisation est en relation directe avec l'acte opératoire ou le traitement médical grave.



## Prothèses externes et internes

La CMCM participe aux frais de prothèses internes et externes jusqu'à concurrence de 600€.

La CMCM prend en charge les frais pour l'acquisition d'une perruque dûment autorisée par l'assurance maladie à la suite d'une série de séances de chimiothérapie ou de radiothérapie, ainsi qu'en cas d'Alopécia Areata. Le remboursement de la CMCM s'élève à un montant maximal de 200€.

## Prothèses auditives

La CMCM rembourse les frais de prothèses auditives, autorisées par l'assurance maladie, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 200€.



## Rééducation et réadaptation fonctionnelle

La CMCM participe au traitement dans un centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle en relation avec l'intervention chirurgicale ou le traitement médical grave, pendant un délai de 90 jours précédant et 360 jours suivant le traitement médico-chirurgical proprement dit.

## Kinésithérapie et médicaments

La CMCM rembourse le découvert des frais de médicaments et de kinésithérapie en relation avec l'intervention chirurgicale ou le traitement médical grave, pris en charge par l'assurance maladie, jusqu'à concurrence des tarifs officiels, pendant un délai de 90 jours précédant et 180 jours suivant le traitement médico-chirurgical proprement dit.



## Fécondation in vitro

La CMCM participe au découvert des frais médicaux et connexes en relation avec le traitement par fécondation in vitro jusqu'à concurrence d'un forfait de 450 € par séance, quelle que soit la technique employée.

## Soins à domicile

La CMCM rembourse le découvert des frais de soins à domicile pris en charge par l'assurance maladie, en relation avec l'intervention chirurgicale ou le traitement médical grave, jusqu'à concurrence des tarifs officiels et d'un plafond annuel maximal de 50 € par personne protégée, pendant un délai de 30 jours suivant le traitement médico-chirurgical proprement dit.

## Médecine préventive

### Cures

La CMCM participe aux frais d'une seule cure, dûment autorisée par l'assurance maladie, à la suite d'une intervention chirurgicale ou d'un traitement médical grave pendant 21 jours, à condition que la cure débute dans les 12 mois après la sortie de l'hôpital.

La CMCM participe au découvert des frais pour une seule cure d'obésité pathologique par personne couverte, dûment autorisée par l'assurance maladie, jusqu'à concurrence de 20 % du tarif officiel de la sécurité sociale luxembourgeoise.

La CMCM participe au découvert des frais pour le suivi après une chirurgie bariatrique dûment autorisée par l'assurance maladie, jusqu'à concurrence de 20 % du tarif officiel de la sécurité sociale luxembourgeoise.

### Chaussures orthopédiques

La CMCM prend en charge les frais de chaussures orthopédiques, autorisées par l'assurance maladie, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100 €.

### Analyses médicales et vaccins

La CMCM rembourse le montant maximum ci-après :

- 100 € pour la détection prénatale d'aneuploïdie fœtale à partir du sang maternel. (Trisomies 13, 18, 21) ;
- 50 € pour la détermination du génotype RHD fœtal à partir du sang maternel ;
- 30 € pour le marqueur de risque cardiovasculaire de type « Calcul de l'index Omega 3 » ;
- 30 € pour le marqueur de risque cardiovasculaire de type « Lp-PLA2 ».
- 20 € pour le test sanguin iFOBT (test immunologique de dépistage du cancer colorectal) ;
- 30 € pour la vaccination contre l'hépatite « A » ou « B ».

### Ostéopathie

La CMCM prend en charge les frais de traitement auprès d'un ostéopathe, diplômé en ostéopathie, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 10 € par année civile. Sachez qu'avec l'option PRESTAPLUS, la CMCM participe à hauteur de 15 € supplémentaires.

### Chiropraxie

La CMCM prend en charge les frais de traitement auprès d'un chiropraticien, diplômé en chiropraxie, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 10 € par année civile. Sachez qu'avec l'option PRESTAPLUS, la CMCM participe à hauteur de 15 € supplémentaires.

### Cardiologie

#### Épreuve d'effort :

La CMCM participe au découvert des frais d'une épreuve d'effort dûment autorisée par l'assurance maladie jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 15 € par année civile. Sachez qu'avec l'option PRESTAPLUS, la CMCM participe à hauteur de 10 € supplémentaires.

# 2

## Prestations pour soins de médecine dentaire



### Vos dents sont précieuses. Prenez-en soin régulièrement.

La CMCM rembourse le découvert jusqu'à 100% des tarifs officiels pour certains traitements médico-dentaires tels que :

- Extractions dentaires et chirurgicales;
- Inlay et Onlay;
- Anesthésies locales et régionales;
- Détartrages;
- Orthodontie chez les enfants de moins de 17 ans.

#### Participation forfaitaire

La CMCM accorde des montants forfaitaires pour :

- Différents soins dentaires;
- Couronnes;
- Implants;
- Prothèses amovibles.



# 3

## CMCM- Assistance



**Bénéficiez d'une assistance 24h / 24 et 7j / 7, en cas de maladie soudaine ou d'accident lors d'un séjour temporaire à l'étranger.**

### **Hospitalisation**

Participation aux frais d'hospitalisation à l'étranger (dans le monde entier), jusqu'à 100.000 € par membre et par incident.

### **Rapatriement :**

Rapatriement illimité par les moyens les plus appropriés et prise en charge des coûts, en cas de maladie soudaine ou d'accident.

### **Consultation d'urgence**

Prise en charge du découvert (après participation de l'assurance maladie) des frais médicaux et médico-dentaires en cas de traitement ambulatoire à l'étranger (montant maximal : 1.250 € /an / membre).

### **Frais de transport médicalisé et de sauvetage**

Prise en charge illimitée des frais de transport en ambulance, hélicoptère ou avion sanitaire et des frais relatifs aux premiers secours engagés lors d'un déplacement à l'étranger, y compris sur le domaine skiable ou dans des lieux difficiles d'accès.





## VOTRE ASSISTANCE

en cas de maladie soudaine ou d'accident lors d'un séjour temporaire à l'étranger.

### Décès

En cas de décès d'un affilié ou co-affilié, l'ensemble des formalités et les frais liés au transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation au Grand-Duché de Luxembourg ou dans les pays limitrophes sont pris en charge. En cas de décès d'un proche, CMCM-Assistance met à disposition des affiliés en déplacement à l'étranger un billet de train ou d'avion pour assister aux obsèques.

### Annulation voyage

En cas d'obligation pour un membre d'annuler son voyage pour une raison médicale majeure, CMCM-Assistance intervient dans le remboursement des frais engagés, à concurrence de 750 €/voyage/membre avec un maximum de 1.500 €/an/membre.

Pour la garantie CMCM-Assistance, nous avons choisi le partenaire compétent Inter Mutuelles Assistance.



Pour plus de détails sur nos prestations et les conditions, consultez notre brochure «statuts 2019» qui seuls font foi. Les statuts sont disponibles sur [www.cmcm.lu](http://www.cmcm.lu) -> rubrique «publications».



**PRESTAPLUS**  
GARANTIE OPTIONNELLE

# PRESTAPLUS



## 1. Le remboursement de vos frais d'hospitalisation et d'honoraires médicaux en 1<sup>ère</sup> classe.

### Hospitalisation et honoraires médicaux

Le remboursement de vos frais d'hospitalisation et d'honoraires médicaux en 1<sup>ère</sup> classe.

PRESTAPLUS participe aux frais de séjour à l'hôpital et aux honoraires médicaux en 1<sup>ère</sup> classe dans les cas suivants :

- Intervention chirurgicale légère ou moyenne ;
- Accouchement ;
- Hospitalisation sans intervention chirurgicale.

### Lipœdème stade II

La CMCM prend en charge les frais en relation avec une intervention chirurgicale du Lipœdème au Stade II à raison d'un montant maximal de 1.000€ par année civile.

### Frais de transport en ambulance au Luxembourg

Prestaplus participe aux frais d'un certain nombre de transports en ambulance par année civile, dûment autorisés par l'assurance maladie et prend en charge les frais d'un transport en ambulance par année civile non remboursé par l'assurance maladie.



## Médecine préventive

### Semelles orthopédiques

La CMCM prend en charge une partie des frais pour semelles orthopédiques pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, dûment autorisées par l'assurance maladie.

### Mondorf plus

Les membres CMCM profitent d'un tarif spécial pour le programme « Sport- Med » proposé par le Domaine Thermal de Mondorf

### Osthéopatie

La CMCM prend en charge les frais de traitement auprès d'un ostéopathe, diplômé en ostéopathie, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 15 € par année civile, en plus des 10 € déjà inclus via le Régime Commun.

### Chiropraxie

La CMCM prend en charge les frais de traitement auprès d'un chiropraticien, diplômé en chiropraxie, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 15 € par année civile, en plus des 10 € déjà inclus via le Régime Commun.

### Suivi psychologique

La CMCM prend en charge une partie des consultations pour enfants de moins de 18 ans auprès d'un psychologue.

### Cardiologie

#### Épreuve d'effort :

La CMCM participe au découvert des frais d'une épreuve d'effort dûment autorisée par l'assurance maladie jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 10 € par année civile, en plus des 15 € déjà inclus via le Régime Commun.

### Protea

Participation à hauteur de 2.000 € par membre aux frais en relation avec le programme thérapeutique de l'épuisement émotionnel en Ambulatoire (PROTEA) développé et proposé par le GesondheetsZentrum de la Fondation Hôpitaux Robert Schuman.



## LE PLUS DE CMCM BUSINESS SOLUTIONS

L'affiliation prend cours à partir du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit l'acceptation de la demande d'adhésion.

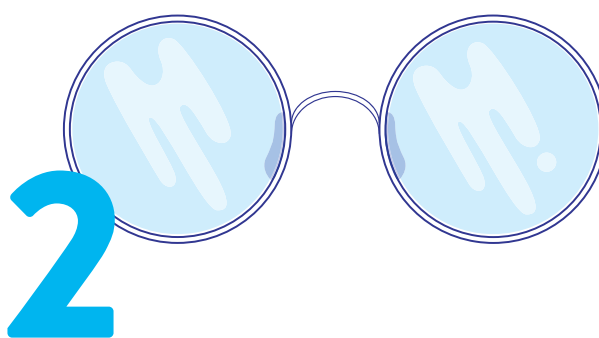
Pour toute couverture souscrite par l'employeur, la CMCM dispense les membres de la période de carence de 3 mois.



**DENTA & OPTIPLUS**  
GARANTIE OPTIONNELLE



**Prestations pour  
soins dentaires**



**Prestations pour  
aides visuelles**

# 1

## Prestations pour soins de médecine dentaire



**Une excellente couverture  
qui reste abordable pour  
vos frais dentaires.**

### **Soins dentaires**

Prise en charge des prestations de soins dentaires jusqu'à concurrence d'un plafond annuel maximal de 1.000€ par membre.

Liste des traitements repris : voir la brochure « statuts 2019 » sur [www.cmcm.lu](http://www.cmcm.lu) -> rubrique « publications ».

La CMCM participe également aux frais pour :

- Obturation en composite;
- Traitement de pulpectomie.

### **Traitement parodontal**

Prise en charge des prestations de traitement parodontal jusqu'à concurrence d'un plafond annuel maximal de 400€ par membre.

Liste des traitements repris : voir la brochure « statuts 2019 » sur [www.cmcm.lu](http://www.cmcm.lu) -> rubrique « publications ».





### Orthodontie

Prise en charge des prestations d'orthodontie jusqu'à concurrence d'un montant unique de 350 € par membre > 17 ans et d'un montant maximal annuel de 400 € par membre < 17 ans.

#### Exemple :

Tarif	MONTANT FACTURÉ	REMBOURSEMENT		
		Caisse de maladie	Régime commun	Denta & Optiplus
DT41	1.056 €	435,50 €	87,10 €	400 €
DT42	1.056 €	435,20 €	87,04 €	400 €
DT43	1.190 €	547,20 €	109,44 €	400 €
DT44	1.126 €	493,20 €	98,64 €	400 €
DT45	1.125 €	492,90 €	98,58 €	400 €
	<b>5.547,00 €</b>	<b>2.404,00 €</b>	<b>480,80 €</b>	<b>2.000 €</b>

### Remboursement total de la CMCM par enfant (RÉGIME COMMUN + DENTA & OPTIPLUS):

$$480,80 € + 2.000 € = 2.480,80 €$$

### Prothèses dentaires

Prise en charge des prestations pour prothèses dentaires jusqu'à concurrence d'un plafond annuel maximal de 2.500 € par membre.



### Prothèses dentaires fixes (conjointes)

Couronne, Dent à pivot, Élément de bridge, Couronne télescopique	400 €
Inlay, Reconstitution sur inlay-pivot, Charnière	150 €

### Prothèses dentaires amovibles (adjointes)

Base squelettique en métal	400 €
Plaque base en résine, renforcée ou coulée	150 €
Crochet, Attachement	100 €

### Implants dentaires

Prise en charge des prestations pour implants dentaires à hauteur d'un montant maximal de 350 € par implant jusqu'à concurrence d'un plafond annuel maximal de 1.400 € par membre.

	CODE ACTE	MONTANT FACTURÉ	REMBOURSEMENT		
			Caisse de maladie	Régime commun	Denta & Optiplus
Implants	2	1.900,00 €	-	300,00 €	700,00 €

#### Exemple :

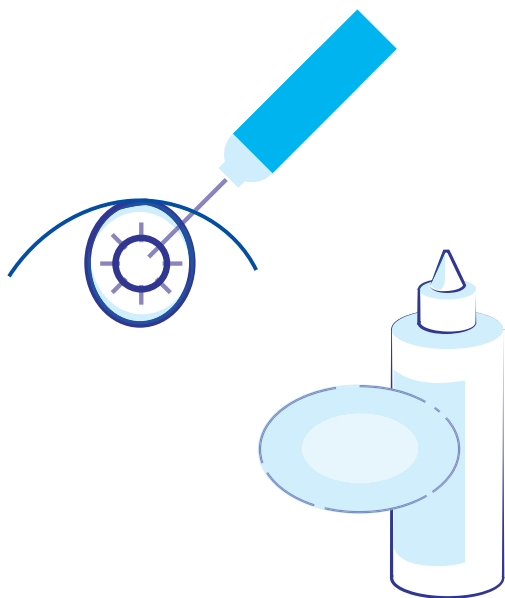
### Remboursement total de la CMCM (RÉGIME COMMUN + DENTA & OPTIPLUS):

$$300,00 € + 700,00 € = 1.000,00 €$$

N.B. : Les prestations pour implants dentaires cumulées avec celles pour prothèses dentaires ne peuvent dépasser le plafond annuel de 2.500 € et celui de 3.500 € sur 2 années consécutives.

# 2

## Prestations aides visuelles



### Participation aux frais pour les aides visuelles

#### **Verres correcteurs**

Participation aux frais pour verres correcteurs jusqu'à concurrence d'un plafond annuel maximal de 150 € par membre.

#### **Montures**

Participation aux frais pour montures jusqu'à concurrence de 30 € par année civile.

#### **Lentilles**

Participation aux frais pour lentilles jusqu'à concurrence d'un plafond annuel maximal de 100 € par membre.

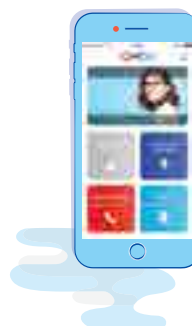
#### **Chirurgie réfractive**

Participation au découvert des frais médicaux pour traitement de chirurgie réfractive à raison d'un montant maximal de 1.000 € par œil.

# Contacts

SERVICE AFFILIATION E-mail: affiliation@cmcm.lu	+352 49 94 45 - 300
SERVICE INTÉRIEUR – CHIRURGIE E-mail: prestations@cmcm.lu	+352 49 94 45 - 500
SERVICE DENTAIRE E-mail: dentaire@cmcm.lu	+352 49 94 45 - 600
SERVICE À L'ÉTRANGER E-mail: etranger@cmcm.lu	+352 49 94 45 - 700
SALES E-mail: sales@cmcm.lu	+352 49 94 45 - 281
CMCM-ASSISTANCE Accessible 24h / 24 et 7j / 7	+352 44 44 44

## L'appli mobile « CMCM »



Plus besoin de nous envoyer les factures par courrier ou email.  
Grâce à l'application mobile CMCM :

- Vous pouvez faire les **demandes** de remboursement de vos factures et autres documents (acte et certificat) **directement via votre smartphone** de manière sécurisée.
- Vous avez une vue d'ensemble sur l'historique des remboursements et demandes faites et traitées.
- Vous avez accès à la liste des pharmacies de garde.
- Vous pouvez **appeler directement la CMCM-Assistance** depuis l'étranger, en cas d'urgence.
- Vous êtes au courant des dernières news de la CMCM.

Téléchargez l'application mobile « CMCM » gratuitement sur votre mobile depuis l'App Store ou Google Play.





**CMCM**

VOTRE MUTUELLE SANTÉ  
DEPUIS 1956

**Adresse postale**  
L-2971 Luxembourg

**Bureaux Luxembourg-Gare**  
49, rue de Strasbourg

**Tél.** 49 94 45 281  
**Fax** 48 25 81

**Mail** [sales@cmcm.lu](mailto:sales@cmcm.lu)  
**www** [www.cmcm.lu](http://www.cmcm.lu)

Plus d'informations sur [www.cmcm.lu](http://www.cmcm.lu)

*Do, wann Dir eis braucht.*